

Vienne

Plan de relance : des subventions demandées

C.Le.

Les élus communautaires ont validé, ce mardi 15 décembre, des demandes de subventions dans le cadre du plan de relance.

L'État invite en effet les collectivités locales à proposer des projets susceptibles de participer à la relance économique et qui pourront donc bénéficier de financements. Les projets éligibles doivent démarrer au premier trimestre 2021 et s'inscrire dans les trois thématiques prioritaires : la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Vienne Condrieu Agglomération a ainsi pointé sept projets : la rénovation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal ; les projets structurants en matière d'assainissement ; la déconnexion de la station d'épuration d'Eyzin-Pinet et le raccordement au système d'assainissement Vienne Sud ; les projets de modernisation du réseau potable ; l'acquisition de deux véhicules de transports en commun au gaz naturel véhicule ; le déploiement de consignes vélo et d'arceaux vélo ; l'aménagement cyclable du boulevard des Alpes à Vienne.

Une délibération qui a fait réagir Erwann Binet. « Je ne comprends pas comment ces projets ont été choisis, puisque quatre d'entre eux ne rentrent pas dans les critères du plan de relance », a estimé l'élus d'opposition viennois, citant le stade nautique, l'assainissement, les arceaux de vélo. « Il me semble que nous allons recevoir des avis défavorables de l'État. » C'est le directeur général des services de Vienne Condrieu Agglomération, Claude Bour, qui lui a répondu : « Nous avons recensé un maximum de projets finançables, sachant que la fenêtre de tir temporelle est limitée. Et nous avons travaillé avec les services de la sous-préfecture pour établir ceux qui sont défendables. Seront-ils retenus par le préfet de région ? Nous verrons. »